Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-215602632-20260630-D20260630_06-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Sainte Anne d'Auray

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/06/2026

Référence
20260630-06

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	20

Date de la convocation
23/06/2026

Date d'affichage
23/06/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 30 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anne d'Auray s'est réuni, en session ordinaire, salle du conseil, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. FORGET Kévin, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/06/2026.

Présents : M. FORGET Kévin, M. LALYS Flavien, M. COLLEC Frédéric, Mme SAMSON Lucie, M. LE NEILLON Didier, M. BLANCHON Eric, Mme BULTOR Christelle, M. CADORET Jean-Pierre, Mme DESCHAMPS-NICOLAS Myriam, M. GASTINE Roland, Mme GUIMENEZ Delphine, M. JAHIER Pierre, Mme LE BLAY Emmanuelle, Mme LE TALLEC Mélanie, Mme LEFIEVRE Claire, Mme ROUEZ Camille, M. ROUX Nicolas, Mme SAMSON Emmanuelle et M. TRACOL Claude.

Excusés ayant donné procuration : Mme MALRY Célia (pouvoir à M. FORGET)

Absents : Mme LE FRAPPER Maria, M. LE ROUX Franck et M. DUVERGER Damien.

A été nommé secrétaire : Mme ROUEZ Camille

D20260630-06 – Travaux de sécurisation au terrain de foot (main-courante, filets pare ballons)

M. Le Neillon explique à l'assemblée qu'une partie de la main courante est dégradée (vétusté - corrosion) et présente des risques de danger pour les utilisateurs, il est donc nécessaire de la remplacer pour maintenir le classement du terrain de foot. Le coût de cette opération s'élève à 24 009.77 €

- Fourniture de la main courante :19 819.27 € HT
- Dépose et évacuation en centre de tri de l'ancienne main courante : 4 190.50 € HT

D'autre part, les filets de protections (pare-ballons) sont également à remplacer pour un montant 5 675.28 € HT.

A ce jour, le montant des remplacements de matériel fait apparaître un coût estimatif de l'ordre de 29 685.05€ HT.

Le plan de financement de ces acquisitions de matériel de sécurité pourrait donc se présenter comme suit :

BESOINS	Montant H.T.	%	RESSOURCES	Montant H.T.	%
Etudes préalables et de maîtrise d'œuvre (Honoraires divers			Europe		
Acquisitions immobilières (terrain, bâtiment …			Etat		
Travaux et acquisition d'équipements de sécurité	29 685.05 €	100%	FAFA	5 000.00 €	16.84 %
			Département : PST	5 937.00 €	20.00 %
			Autofinancement	18 748.05 €	63.16 %
TOTAL DES BESOINS	29 685.05 €	100%	TOTAL DES RESSOURCES	29 685.05 €	100.00 %

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-215602632-20260630-D20260630_06-DE

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité** de ses membres présents et représentés :

- **approuve** le remplacement de ces équipements de sécurité ainsi que le plan de financement présenté ci-dessus,
- **autorise** M. le Maire à solliciter les demandes de subvention auprès des différents partenaires financiers (Conseil Départemental et FAFA).

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Kévin FORGET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Vannes
Le : 06/07/2026

Et

Publication ou notification du :